

Comité Interministériel d'Action Sociale du 22 janvier 2013

La délégation FO était composée de : Luc Decarriere, Patrice Hamon, Patrick Brillet et Jean Pierre Colin.

Après l'intervention (jointe en annexe) du président du comité interministériel d'action sociale, Madame Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique souligne que les politiques complémentaires pour l'amélioration et le maintien du pouvoir d'achat des revenus les plus modestes doivent être une priorité ainsi que la réduction des inégalités entre les agents de catégorie C.

Parvenir à plus d'équité dans l'action sociale est un objectif, même si le budget accuse, 5% de moins pour l'Action Sociale.

La ministre a précisé que dans un contexte budgétaire contraint tel que la fonction publique le connaît actuellement, il est nécessaire de travailler sur un cadre rénové afin de garantir les prestations de l'action sociale interministérielle et ministérielle.

C'est l'objectif de la concertation sur l'Action Sociale qui doit débiter le 21 février 2013.

En réponse aux déclarations des Co-animateurs des commissions permanentes (jointes en annexe) Madame la ministre précise qu'il n'y a pas plus de gel pour le budget d'action sociale que sur les autres. La Ministre fait preuve d'ailleurs d'un bel optimisme car les chiffres sont parlants : 126,6 millions d'euros ont été dépensés en 2012. Pour les dépenses de 2013 : 133,7 millions d'euros seront ouverts en crédits de paiement.

Chèques-Vacances :

La ministre a assuré de sa volonté d'améliorer le taux de pénétration de cette prestation.

- Sur l'attribution d'un Chèque-Vacances bonifié à 35% pour les agents de moins de 30 ans la Ministre renvoie le débat à une date ultérieure.
- Pour les agents des départements d'outremer pénalisés par un taux de pénétration des chèques-vacances très faible, du fait de l'indemnité de vie chère dans la prise en compte de leurs revenus, la Ministre souhaite que des négociations s'engagent après avoir établi un bilan sur l'indemnité de vie chère.

Aide au Maintien à Domicile (AMD)

Un premier bilan s'avère nécessaire, il convient pour la Ministre de situer l'AMD dans un contexte général et social difficile, aussi elle demande à la DGAFP de se rapprocher des services de retraite pour examiner ce qui se pratique dans les autres secteurs et de les analyser.

Quant au manque de crédit dédié à l'AMD au regard des besoins existants, la Ministre, qui visiblement confond l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et l'AMD, entend la revendication des organisations syndicales mais propose qu'une étude soit menée, intégrant les aides des départements afin de trouver une règle n'apportant pas d'inégalités.

Information des retraités

La Ministre précise que l'Etat doit être exemplaire, toutefois, il n'est pas si simple de trouver le bon vecteur de communication afin d'informer l'ensemble des retraités sans oublier qu'une campagne d'information a un coût.

La Ministre constate que malheureusement les ministères ont passé du temps à superposer des couches d'actions sociales constituant des pyramides de prestations différentes, selon les ministères.

Les bagarres entre administrations, voire entre services ne servent pas l'intérêt des agents.

Il convient de parler de fonction publique et non de tranches de fonction publique, le 21 février elle examinera avec les partenaires sociaux les solutions appropriées afin de sortir de cette spirale.

Le logement

Le gouvernement s'est engagé à faire baisser les loyers mais cela n'enlève pas la possibilité de mettre en place un groupe de travail sur l'accès aux 5% préfectoraux et sur les indemnités de résidence.

Par ailleurs une réflexion sera menée sur le logement et la restauration des agents en fonction dans les DDI.

La famille

Le gouvernement ré-ouvre l'accueil des 2 3 ans en école maternelle, Il sera nécessaire d'obtenir une balance entre cette nouvelle dépense publique et l'ouverture de places en crèches.

Avant de répondre à la revendication d'abonder de 700 places le parc de réservation de place en crèche existant la Ministre souhaite d'abord examiner les effets de l'accueil de ces enfants en maternelle.

Ce sont donc des rabots budgétaires systématiques qui sont appliqués visant à utiliser des dispositifs de droit commun pour ne pas répondre aux besoins des agents de l'Etat, sans compter ceux appliqués dans le cadre des fonds de concours des différents établissements publics de l'Etat qui subissent des ponctions publiques avant leur versement sur le budget de l'action sociale.

Pour Force ouvrière ces procédés sont inadmissibles !

La prestation « étudiants »

Sur cette prestation qui doit permettre de pallier les difficultés, pour un nombre croissant d'agents, dans le choix d'engager ou pas leurs enfants sur la voie des études supérieures, la Ministre a déclaré que le sujet est important mais que l'on doit avoir une réflexion globale pour tous les étudiants.

La Ministre considère que la création d'une prestation « étudiant » dans la fonction publique de l'Etat créerait une inégalité de droit avec le secteur privé.

Elle n'est donc pas favorable à la mise en place de cette prestation.

La fermeture du RIA de Perpignan

La Ministre va demander qu'un bilan départemental soit réalisé. Elle souhaite comprendre les raisons de la désaffection de la restauration collective, et encourager les fonctionnaires à ne pas y renoncer pour des raisons personnelles.

Pour Force Ouvrière la méthode qui consiste pour la ministre à ne répondre ou ne pas répondre qu'aux interventions des organisations syndicales sans ouvrir à l'issue le débat n'est pas acceptable. D'autant que sur la plupart des questions posées la ministre n'a apporté aucune réponse permettant d'entrevoir une quelconque amélioration tant en matière d'augmentation de crédits que sur une refonte complète des structure et du fonctionnement de l'Action Sociale.

La ministre est venue, elle a vu mais certainement pas entendu et encore moins convaincu.

A l'issue du départ de Mme la ministre l'ordre du jour s'est poursuivi.

1. Le relevé de conclusion du précédent CIAS a été adopté

2. La présentation du budget 2013

Cette présentation ne donnera pas lieu à débat : 129,1 millions d'euros en AE, 136,6 V en CP pour 2012.

Seule a plongé la restauration de 30 à 40% mais cela a permis de couvrir d'autres dépenses : CV et crèches, et d'abonder les SRIAS.

Donc une augmentation des crédits à périmètre constant de 1% hors AMD, version DGAFP.

En 2013 c'est 130,9 millions d'euros en AE et 134,8 millions d'euros en CP, 6% qui seront mis en réserve, compensés par les transferts des établissements publics d'enseignements de 5,2 millions d'euros et de 1,8 millions d'euros de fonds de concours

Donc les crédits disponibles sont de 130 millions d'euros en AE et 133,7 millions d'euros en CP

Heureusement que FO a réussi à imposer une notion de surconsommation (surbooking des dépenses) sinon le budget serait planté.

3. Rapport IGAS/CGEFI

Ce rapport propose 4 scénarii selon différentes variantes de gestion et de gouvernance.

Un premier grand groupe étant le plus commun à partir de l'existant, ce groupe consiste en un renforcement des rôles du CIAS et des SRIAS, tout en préservant l'action sociale ministérielle, il donne lieu à deux variantes liées à la part plus ou moins importante de l'ASM.

Le deuxième groupe est ce que l'on peut appeler le « bing bang ». L'action sociale serait gérée par un opérateur avec une participation des OS au conseil d'administration. Deux versions existent selon le socle de prestations gérées et la participation des ministères à cet opérateur.

Pour Force Ouvrière il s'agit en tout état de cause de la version la plus néfaste. Non seulement elle introduit des opérateurs mais détruira aussi les structures d'action sociale ministérielle et interministérielle.

FO a demandé que soit communiqué au CIAS la position des ministères au regard des propositions du rapport IGAS/CGEFI.

Par ailleurs FO a aussi demandé à être informé des suites données aux outils informatiques gérant le logement et les crèches.